

2197

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française
 Provincial et communal

Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature
le 08 juillet 1997.



2. Intitulé de la section :

Plafonneur - cimentier.

CODE : 355207S10E1

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 2 pages.

4. Classement de la section :

Enseignement secondaire du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section : **certificat de qualification de plafonneur - cimentier, spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.**

6. Modalités de capitalisation :

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

355207S10E1

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (4)	<u>Code des U.F.</u> (5)	<u>Unité déterminantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Plafonnage-cimentage - Niveau 3	ESIT	355208V11E1	X	620
Mathématiques/Sciences - Orientation plafonneur-cimentier	ESIT	0126 01V11E1		60
Communication professionnelle et société	ESIT	035012V11E1		40
Stage: plafonneur-cimentier	ESIT	355209V11E1	X	360
Epreuve intégrée plafonneur-cimentier	ESIQ	355207V12E1		16
<i>de la section</i>				
TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION				
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)				1096
B) nombre de périodes professeur (2)				746

✓
minimum

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire

Repris en annexe n° 3 de ..1... page (2)

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 2/11/1997

b) Décision de l'Inspecteur coordinateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



COELLE
CSP. COORD.

Date : - 5 NOV. 1997

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSO, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA
 (5) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

3. FINALITE DE LA SECTION

3.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, la formation permettra de:

- 3.1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 3.2.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

3.2. Finalités particulières

Le plafonneur-cimentier, travailleur qualifié, est capable de manière autonome de:

plafonner murs et plafonds;
cimenter horizontalement et verticalement;
mettre en oeuvre des conduits décoratifs;
poser des cloisons et des plafonds sur ossatures métalliques;
réaliser tout type de moulures;
réparer des plafonnages anciens y compris moulures et rosaces;
exécuter des ouvrages spéciaux (pose de blocs de plâtre-cellulaire, complexes isolants,...);
assurer journallement la gestion de ses travaux;
assurer la sécurité pendant toute les opérations;

dans des constructions telles que maisons résidentielles, immeubles de bureaux, magasins, salles de spectacle.

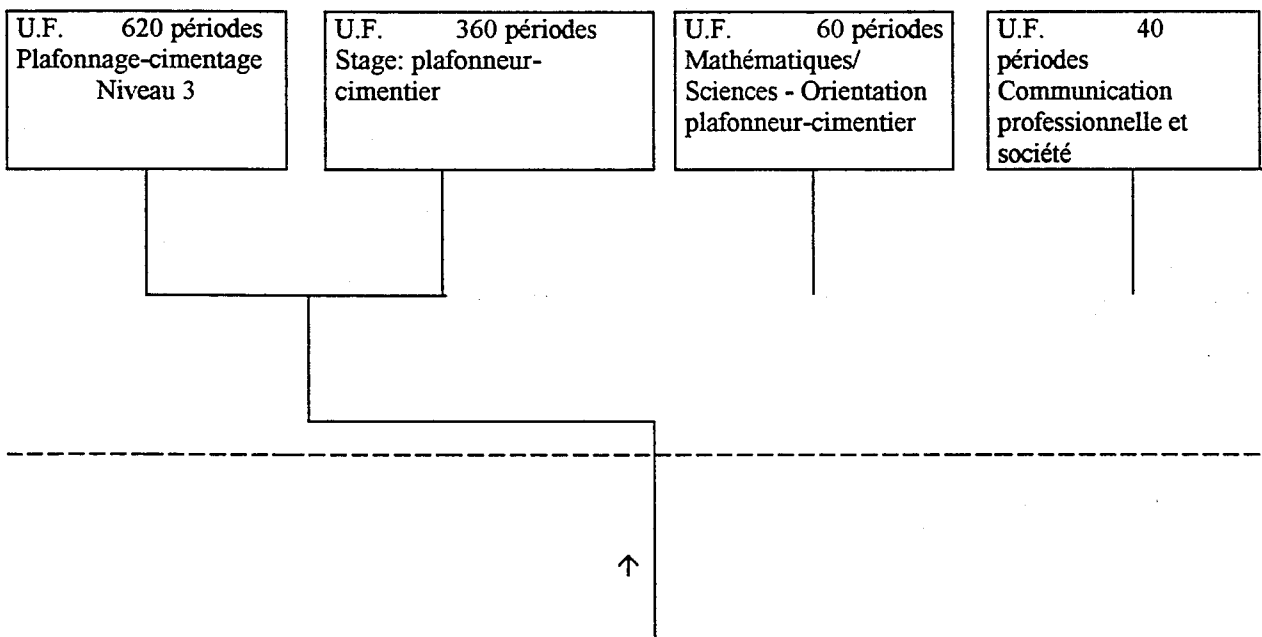
Il accomplit les tâches suivantes:

- Restituer les instructions de travail à partir de: cahier spécial des charges et/ou de normalisation; plans; consignes des fabricants, instructions verbales et autres
- Etablir une procédure d'exécution pour chaque travail
- Organiser le (son) poste de travail
- Calculer la matière d'oeuvre nécessaire à la réalisation du travail
- Réceptionner les commandes
- Assurer la protection des éléments existants tels que: sols, menuiseries; vitrages, installations électriques, sanitaires...
- identifier le type de support (briques, blocs, béton, treillis) et son état (humide, sec, rugueux, poussiéreux...)
- Contrôler les tolérances dimensionnelles du support (dalle, mur, plafond...)
- Préparer les matières d'oeuvre à la bonne ouvrabilité, manuellement et/ou mécaniquement, en respectant les proportions
- Acheminer les matières d'oeuvre manuellement et/ou mécaniquement
- Manier, avec dextérité, les outils de contrôle tels que: "l'oeil" et le "toucher", fil à plomb, équerre, niveaux, règle, ficelle, mètre,...
- Manier avec dextérité, les outils spécifiques du plafonneur (plâtresse, taloche, truelle, fers à coins, pinceau à mouiller, rabot de plâtrier, polissoir, plâtresse à polir, réglette, grattoir,...)
- Respecter durant toute la réalisation, les tolérances de niveau et de planéité
- Assurer la première maintenance du matériel et de l'outillage
- Evacuer les déblais dans le respect de la réglementation de l'environnement en vigueur
- Assurer en toute sécurité le montage et le démontage des échafaudages dans le respect des normes

6. MODALITES DE CAPITALISATION

6.1. ORGANIGRAMME DE LA SECTION

U.F. 16 périodes
Epreuve intégrée: plafonneur-cimentier



Certificat d'"aide-plafonneur" E.S.I.

ou

attestation de réussite de l'U.F.
"Plafonnage-cimentage - Niveau 2" - E.S.I.

6.2. Néant

PLAFONNEUR - CIMENTIER

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le plafonneur - cimentier est un travailleur qualifié du secteur de la construction ou de la rénovation de bâtiments : il exécute divers travaux de parachèvement de murs et de plafonds à partir de matériaux tels que les produits de plâtre et dérivés et cimentages, tout en appliquant les règles de sécurité de l'hygiène et de l'environnement.

Il exerce son métier pour des entreprises de construction ou de rénovation de maisons résidentielles, immeubles de bureaux, magasins, salles de spectacles.

II - TÂCHES

Le plafonneur- cimentier exécute les travaux suivants, sur base d'un cahier de charges et/ ou de normalisation et sous la responsabilité du chef de chantier ou de l'entrepreneur, selon les procédures définies par lui :

- ◆ *poser des cloisons et des plafonds sur des ossatures métalliques y compris le montage des échafaudages et la pose de l'isolation thermique et phonique ;*
- ◆ *plafonner murs et plafonds ;*
- ◆ *tirer tout type de moulures ;*
- ◆ *réparer des plafonnages anciens y compris moulures et rosaces ;*
- ◆ *exécuter des ouvrages spéciaux (pose de blocs de plâtre - cellulaire, complexes isolants,.....) ;*
- ◆ *réaliser un cimentage intérieur ;*
- ◆ *exécuter un cimentage extérieur (façades,) manuellement, par projection mécanique ;*
- ◆ *mettre en oeuvre des enduits intérieurs en bi-couche et mono-couche, des enduits décoratifs (crépir à la moulinette, réaliser un crépi frotté, un crépi gratté) ;*
- ◆ *acheminer les matières d'oeuvre manuellement ou mécaniquement ;*
- ◆ *organiser son poste de travail (préparer les produits, les matériaux et l'outillage nécessaires à l'exécution des travaux) ;*
- ◆ *appliquer une procédure d'exécution pour chaque travail ;*
- ◆ *calculer la matière d'oeuvre nécessaire à la réalisation du travail ;*
- ◆ *réceptionner les commandes ;*
- ◆ *mettre en oeuvre la protection des éléments existants tels que : sols, menuiseries, vitrages, installations électriques, sanitaires,...* ;
- ◆ *évaluer l'état de tout type de support ;*
- ◆ *contrôler les tolérances dimensionnelles du support (dalle, mur, plafond,...*) ;
- ◆ *préparer les matières d'oeuvre à la bonne ouvrabilité manuellement et/ou mécaniquement en respectant les proportions ;*

- ◆ *entretenir le matériel de plafonnage et de cimentage qu'il soit manuel ou mécanique ;*
- ◆ *vérifier en cours de réalisation des travaux le niveau de respect des tolérances et de planéité ;*
- ◆ *exécuter les travaux de première maintenance du matériel et de l'outillage qu'il soit manuel ou mécanique ;*
- ◆ *évacuer les déblais dans le respect de la réglementation de l'environnement en vigueur*
- ◆ *exécuter les différents travaux de montage et démontage des échafaudages dans le respect de normes de sécurité des biens et des personnes*

III - DEBOUCHES

Petites, moyennes et grandes entreprises du secteur de la construction.

Régies de travaux dans les administrations publiques

Chef d'entreprise.

Code de l'unité de formation : (3) 355207U12E1**11. Horaire minimum de l'unité de formation :****Code U****Z**

11.1. Etudiant: (2) 16 périodes

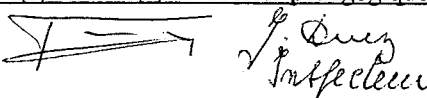
Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage:

<u>Dénomination du cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par groupe d'étudiants	
	(2)	(2)	(1)	(2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	P.P.	O		2
	C.T.	I		2
Epreuve intégrée de la section	P.P.	O		8
	C.T.	I		4

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.


12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant Le 17.10.97  Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


 L'ESP. COORD.

Date : - 6 NOV. 1997

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, cette unité doit::

- 3.1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 3.1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

3.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de démontrer sa faculté d'intégrer l'ensemble des compétences reprises dans la fixation des capacités terminales des unités déterminantes.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques, un groupe de travail ne devrait pas dépasser 15 étudiants.

8. PROGRAMME

8.1. ETUDIANT

A partir d'un plan architectural et d'un cahier des charges l'étudiant sera capable de réaliser plusieurs travaux représentatifs des capacités terminales des unités déterminantes;

Ces réalisations ne seront pas nécessairement d'une grande ampleur mais devront être d'une qualité commercialisable.

L'étudiant devra préalablement:

- établir un mode opératoire succinct de chaque réalisation,
- établir une liste des matières d'oeuvre et accessoires.

D'autre part, à partir des situations de départ (plan architectural, ...) l'étudiant devra être capable d'expliquer et de justifier les aspects techniques et technologiques des réalisations, et éventuellement, d'autres activités.

8.2. PROGRAMME DES CHARGES DE COURS

Les enseignements seront chargés:

- d'expliquer le rôle de l'épreuve intégrée;
- de présenter par écrit, des travaux à réaliser;
- de corriger les méthodes de travail et d'apporter les remédiations nécessaires;
- de superviser les travaux;
- d'interroger succinctement les étudiants sur les aspects méthodologiques et technologiques des réalisations.

08 -07- 1997

U.F. Epreuve intégrée de la section " Plafonneur-cimentier"

Annexe 5
Page 1

9. CAPACITES TERMINALES

Les réalisations, la préparation du travail, les aspects méthodologiques et technologiques devront permettre à l'étudiant de prouver qu'il intègre les capacités terminales des unités déterminantes de la section.

Le degré de maîtrise sera atteint si les travaux sont présentés de façon autonome dans le respect:

- des critères de qualité prédéfinis;
- du temps alloués;
- des règles de l'art, de sécurité et d'hygiène générale.

U.F. Epreuve intégrée de la section " Plafonneur-cimentier"

08 -07- 1997

Annexe 6
Page 1

10. CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

MATHEMATIQUES / SCIENCES - ORIENTATION PLAFONNEUR - CIMENTIER

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- 1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.2 répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation a pour but de

répondre aux exigences légales et réglementaires en matière de connaissances générales pour l'exercice de l'activité professionnelle de plafonneur-cimentier;
s'approprier des éléments de connaissances en mathématiques et en sciences naturelles nécessaires à l'exercice de la profession;
développer et entretenir des aptitudes à l'expression et à la communication en mathématiques au moyen des ressources maîtrisées de la langue et des supports traditionnels du domaine;
développer et entretenir l'aptitude à effectuer des opérations mentales telles que : calculer, comparer, évaluer, représenter;
faire prendre conscience de l'incidence des conditions de l'exercice du métier sur la physiologie de l'individu;
contribuer à l'apprentissage de l'autonomie, à l'affirmation de soi et à la participation à la vie professionnelle et sociale.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

MATHEMATIQUES / SCIENCES - ORIENTATION PLAFONNEUR - CIMENTIER

CAPACITES

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable

Savoir s'exprimer

- répondre verbalement et de manière adéquate à des messages oraux et/ou écrits simples liées aux activités professionnelles ou sociales;
- formuler par écrit une réponse intelligible à une question en rapport avec la profession.

Savoir calculer

- maîtriser le système de numération en base 10;
- opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication);
- connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10;

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'études de base (C.E.B.)

document 8bis
Date: 08 -07- 1997

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

MATHEMATIQUES / SCIENCES - ORIENTATION PLAFONNEUR - CIMENTIER

Néant

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

MATHEMATIQUES / SCIENCES - ORIENTATION PLAFONNEUR - CIMENTIER

Mathématiques

Les capacités décrites ci-dessous seront rencontrées à plusieurs moments de la formation, dans des contextes d'apprentissage aussi proches que possible de la vie courante et/ou professionnelle. La démarche pédagogique vise donc à donner du sens aux notions de mathématiques abordées.

Seuls, les nombres positifs entiers et décimaux limités comportant au plus trois chiffres après la virgule, seront manipulés.

Effectuer les quatre opérations fondamentales.

Déterminer un ordre de grandeur, utiliser la calculatrice, contrôler la plausibilité d'un résultat.

Transformer des formules simples (méthode des graphes sagittaux).

Déterminer la fraction, le pourcentage d'une grandeur.

Résoudre des problèmes de proportions, de pourcentages, d'échelles.

Calculer

- la valeur d'une expression comportant au plus deux opérations;

- des aires de figures (triangle, quadrilatères) et de solides;

- des volumes de solides droits (parallélépipède rectangle, cylindre, sphère).

Pratiquer des conversions d'unités.

Résoudre des problèmes de longueur, d'aire, de volumes, de masse et de capacité.

Percevoir les notions d'horizontalité et de verticalité; le parallélisme et la perpendicularité à une droite, à un plan.

Reconnaître un angle (comme secteur angulaire), le mesurer, le reporter.

Construire en utilisant des instruments adéquats.

- Reproduire une figure simple par report de mesures.

- Représenter le parallélépipède rectangle et le cylindre (perspective - développement).

- Construire un cercle de diamètre donné.

- Construire un angle d'amplitude donnée.

- Construire la médiatrice d'un segment.

- Construire la bissectrice d'un angle.

Traduire oralement des informations données par un graphique.

Sciences.

Observer dans le but de réaliser et/ou d'annoter un croquis simple

Utiliser une source d'information pour trouver la réponse aux questions posées ou qui se posent

Faire un bon usage du vocabulaire scientifique introduit au travers de l'apprentissage

Ces capacités seront développées au travers d'activités conduisant à

Identifier les principaux composants du corps humain (la peau, le squelette, les articulations, les muscles)

Décrire leurs rôles par rapport aux activités professionnelles visées par l'unité de formation,

Décrire les principes essentielles de la physiologie humaine (respiration, circulation sanguine, digestion),

Énoncer les règles élémentaires d'hygiène corrélatives à la physiologie humaine en relation avec la profession.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

MATHEMATIQUES / SCIENCES - ORIENTATION PLAFONNEUR - CIMENTIER

L'étudiant atteint le seuil de réussite s'il est capable,
à partir d'une situation tirée de son vécu scolaire ou d'une simulation sociale ou professionnelle
pour laquelle il lui est demandé de fournir des informations,
d'intégrer dans sa démarche les notions rencontrées dans le cours .

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de la correction et de la précision du langage,
- de la rapidité et de la précision des calculs,
- de l'aptitude à vérifier la plausibilité des résultats,
- de la capacité d'autonomie dans l'application des connaissances.

document 8bis

Date: 08 -07- 1997

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

MATHEMATIQUES / SCIENCES - ORIENTATION PLAFONNEUR - CIMENTIER

Pour chaque activité d'enseignement, le chargé de cours sera un enseignant.

2197/3

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

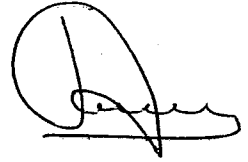
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française Libre confessionnel
 Provincial et communal Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
 le 08 juillet 1997.



2. Intitulé de l'unité de formation :

Communication professionnelle et société.

CODE : 0350 12 U 11 E 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire de: transition qualification
 du degré: inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 035012 UME1

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

1. Dénomination des cours (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Communication professionnelle et société	C.T.	B	40
2. Part d'autonomie	XXXXXX		
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Néant

Le 20/10/97

J. LISON
INSPECTRICEb) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative(s) au dossier pédagogique:ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière.

COORDONNATEUR
INSP. COORD

Date:

- 6 NOV. 1997

Signature:

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8bis/UF P.I.F. au 28.02.97

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET SOCIETE

Annexe 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation vise à permettre à l' étudiant

- * de développer ses capacités de communication, notamment en relation avec la formation professionnelle;
- * de s'approprier des éléments de connaissance relatifs à la société; liés à l'histoire et à la géographie;
- * de développer une nouvelle confiance en soi, favorisant un meilleur épanouissement personnel, en même temps qu' une meilleure intégration dans la société et le milieu professionnel

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET SOCIETE

Annexe 2.

CAPACITES PREALABLES REQUISES.

1. CAPACITES

- Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne;
- Consulter des ouvrages de référence familiers, tels que dictionnaires ou annuaires;
- S'exprimer clairement à l'oral;
- S'exprimer à l'écrit en produisant des messages simples mais clairs.

2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

- le Certificat d'études de base

08 -07- 1997

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET SOCIETE

Annexe 3.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET SOCIETE

Annexe 4.

PROGRAMME DU (DES) COURS

L'étudiant, guidé pas à pas dans son apprentissage, sera amené à communiquer (poser des questions précises, exprimer son avis...) au départ de documents relatifs aux éléments suivants:

*** En histoire:**

- Notions générales concernant les grandes périodes de l'histoire européenne;
- Faits marquant l'histoire de la Belgique contemporaine.

*** En géographie**

- Caractéristiques essentielles de la géographie de la Belgique et de l'Europe occidentale;;
- Notions sur les relations économiques de la Belgique avec l'extérieur.

Il sera entraîné à

*** la communication professionnelle**

- Rédaction d'un Curriculum vitae et d'une lettre de demande d'emploi;
- Compréhension du contenu d'un contrat de travail, d'un contrat de formation professionnelle;;
- Usage du téléphone dans un but professionnel;
- Simulation d'un entretien d'embauche, adapté à son cas personnel.

N.B. L'écrit respectera les règles générales d'orthographe grammaticale et usuelle, la ponctuation et les majuscules.

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET SOCIETE

Annexe 5.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de :

- * répondre à des questions nouvelles de compréhension sur le contenu de documents, déjà rencontrés au cours de la formation, et relatifs aux sujets développés en histoire, en géographie et en communication professionnelle;
- * produire un message écrit lié à son intérêt professionnel;
- * s'exprimer oralement sur un problème développé au cours de la formation en formulant un avis personnel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la capacité à communiquer à l'oral, sans agressivité ou timidité excessive;
- la capacité de compréhension des faits de société envisagés;
- la capacité à s'intégrer dans un milieu professionnel.

08 -07- 1997

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET SOCIETE

Annexe 6.

CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

Code de l'unité de formation : (3) 355209 UME1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

Z

11.1. Etudiant: (2) 360 périodes

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré

11.2. Encadrement du stage:

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
		- par étudiant	- par groupe d'étudiants
(2)	(2)	(1)	(2)
P.P.	O		10

v

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant Le 17.10.97 J. Duez Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. Duez

COORDONATEUR
ASP. COORD.

Date : - 6 NOV. 1997

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, la formation permettra de:

- 3.1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 3.1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

3.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre de placer l'étudiant dans le contexte de la vie professionnelle et de développer les compétences acquises dans l'unité de formation "Plafonnage-cimentage - Niveau 3".

Le stage a aussi pour but de rendre l'étudiant capable de:

- s'intégrer dans une équipe;
- d'organiser le poste de travail de façon rationnelle;
- d'effectuer des travaux dans le respect des règles de l'art, de sécurité et d'hygiène et des attitudes ergonomiques;
- de développer des attitudes d'autonomie.

08 -07- 1997

U.F. Stage: Plafonneur-cimentier

Annexe 2
Page 1

4. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Etre titulaire de l'attestation de réussite de l'U.F.:

- E.S.I. "plafonnage-cimentage - Niveau 2".

8. PROGRAMME

8.1. ETUDIANT

L'étudiant effectuera son stage dans une entreprise de plafonnage.

Le stage visera à appliquer des savoirs, savoir-faire et savoir-être du programme de l'unité de formation "Plafonnage-cimentage - Niveau 3" de l'E.S.I.

L'étudiant sera capable:

- C.1. de s'adapter à une équipe de travail
- C.2. d'organiser méthodiquement son poste de travail en fonction du temps dont il dispose et des tâches qui lui ont été attribuées.
- C3. de contrôler l'approvisionnement du poste de travail et signaler oralement ou par écrit les matériels ou produits qui lui seront nécessaires.
- C.4. préparer des supports et placer des arêtières
- C.5. plafonner manuellement et mécaniquement dans une qualité commercialisable
- C.6. réaliser des cloisons ou plafonds
- C.7. réaliser des cimentages
- C.8. d'entretenir l'outillage individuel et collectifs
- C.9. d'acquérir une autonomie de travail
- C.10. de respecter les règles de sécurité et d'hygiène propres au chantier.

8.2. CHARGE DE COURS

- * Supervision de la préparation du stage (prise de contact avec le maître de stage pour fixer les conditions du stage).
- * Supervision des activités avec visite aux étudiants sur les lieux de stage pour vérifier que le travail correspond aux objectifs généraux et particuliers.
- * Evaluation générale du stage avec l'apprenant et propositions éventuelles de remédiation; il est souhaitable que le maître de stage participe à l'évaluation.

9. CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant devra maîtriser les compétences suivantes:

- travailler seul ou en équipe;
- organiser méthodiquement son poste de travail;
- contrôler l'approvisionnement du poste de travail;
- réaliser des plafonnages, cloisons ou plafonds;
- réaliser des cimentages;
- entretenir l'outillage individuel et collectif;
- respecter les règles de l'art, de sécurité et d'hygiène.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra présenter un rapport de stage situant et décrivant les activités effectuées pendant le stage.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la quantité et de la qualité des travaux réalisés;
- du soin;
- de l'autonomie.

10. CHARGE(S) DE COURS

Enseignant(s).

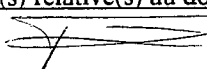
Code de l'unité de formation : (3) 35520 8 U 11 E 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement	Code U	Nombre de
	du (des) cours (2) (4)	(2) (5)	périodes (2)
Travaux pratiques de plafonnage et méthode	PP	C	480
Technologie du plafonnage et matériaux	CT	J	40
Dessin d'architecture et de plafonnage	CT	J	80
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	620


12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]: Neant Le 17.10.97  J. Ducey Inspecteur.

b) Décision de l'Inspecteur coordonateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


 BUREAU
 IASP COORD

- 6 NOV. 1997

Date :

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, la formation permettra de:

- 3.1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 3.1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

3.2. Finalités particulières

3.2.1. Acquérir une autonomie de travail progressive de manière à pouvoir prévoir et exécuter les différents travaux dans le domaine du plafonnage-cimentage

3.2.2. Développer les techniques et connaissances nécessaires à exercer les fonctions suivantes:

- plafonner murs et plafonds;
- cimenter horizontalement et verticalement;
- mettre en oeuvre des enduits décoratifs;
- poser des cloisons et des plafonds sur ossatures métalliques;
- réaliser tout type de moulures;
- réparer des plafonnages anciens y compris moulures et rosaces;
- exécuter des ouvrages spéciaux (pose de blocs de plâtre - cellulaire, complexes isolants, ...);
- assurer la gestion journallement de ses travaux (journaliers...);
- assurer la sécurité pendant toutes les opérations.

3.2.3. Développer des attitudes:

- de soin;
- de précision;
- d'ordre;
- de sécurité.

3.2.4. Former un travailleur caractérisé par son savoir-faire.

4. CAPACITES PREALABLES REQUISES

4.1. CAPACITES

En travaux pratiques de plafonnage et méthode, et technologie du plafonnage

A partir de consignes, l'étudiant doit être capable de:

Reconnaître des formes commerciales d'enduits et de plâtre.

Préparer les mélanges d'enduits, de plâtre, de colles dans le respect des mesures de sécurité et d'hygiène.

Préparer des arêtiers.

Réaliser l'enduisage des surfaces planes avec finition, dans une qualité commercialisable.

Participer à la pose de cloisons.

Cimenter une surface plane avec finition, dans une qualité commercialisable.

4.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

L'attestation de réussite de l'U.F. "Plafonnage-cimentage - Niveau 2" de l'E.S.I. ou le certificat d'"aide-plafonneur" spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

7. CONSTITUTION DE GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques de plafonnage et méthode, un groupe ne devrait pas dépasser 15 élèves

8. PROGRAMME DES COURS

8. PROGRAMME DES COURS8.1. Cours: TRAVAUX PRATIQUES DE PLAFONNAGE ET METHODEChapitre 1: Compétences polyvalentes

- 1.1. Restituer les instructions de travail à partir de: cahier spécial des charges et/ou de normalisation; plans; consignes des fabricants; instructions verbales et autres...
- 1.2. Etablir une procédure d'exécution pour chaque travail
- 1.3. Organiser le (son) poste de travail
- 1.4. Calculer la matière d'oeuvre nécessaire à la réalisation du travail
- 1.5. Réceptionner les commandes
- 1.6. Assurer la protection des éléments existants tels que: sols, menuiseries; vitrages, installations électriques, sanitaires...
- 1.7. Identifier le type de support (briques, blocs, béton, treillis) et son état (humide, sec, rugueux, poussiéreux...)
- 1.8. Contrôler les tolérances dimensionnelles du support (dalle, mur, plafond...)
- 1.9. Préparer les matières d'oeuvre à la bonne ouvrabilité, manuellement et/ou mécaniquement, en respectant les proportions
- 1.10. Acheminer les matières d'oeuvre manuellement et/ou mécaniquement
- 1.11. Manier, avec dextérité, les outils de contrôle tels que: "l'oeil" et le "toucher", fil à plomb, équerre, niveaux, règle, ficelle, mètre,...
- 1.12. Manier avec dextérité, les outils spécifiques du plafonneur (plâtresse, taloche, truelle, fers à coins, pinceau à mouiller, rabot de plâtrier, polissoir, plâtresse à polir, réglette, grattoir,...)
- 1.13. Respecter durant toute la réalisation, les tolérances de niveau et de planéité
- 1.14. Assurer la première maintenance du matériel et de l'outillage
- 1.15. Evacuer les déblais dans le respect de la réglementation de l'environnement en vigueur
- 1.16. Assurer en toute sécurité le montage et le démontage des échafaudages en respect des normes

8.2. Cours: TECHNOLOGIE DU PLAFONNAGE ET MATERIAUX

Expliquer les précautions à prendre (normes) pour la construction:
d'un échafaudage "intérieur"
d'un échafaudage d'impignon ou d'une façade

Chapitre 2: Compétences spécifiques

- 2.1. Mettre en oeuvre les enduits intérieurs en "bi-couche et monocouche"
- 2.1.1. Manuellement
- 2.1.2. Par projection mécanique
- 2.1.3. Procéder à la maintenance de la machine à projeter

Ce qui implique, notamment, les travaux suivants:

- plafonner les retours de fenêtres, portes, niches de radiateurs;
- plafonner autour d'une baie;
- enrober une poutrelle;
- plafonner une pilastre;
- plafonner une colonne cylindrique;
- plafonner en plein cintre;
- plafonner une anse de panier;
- plafonner une ogive;
- plafonner au plafond sur hourdis;
- plafonner au plafond sur gîtage.

- 2.1.4. Poser des laques de plâtre sur mur, à sec (collage)

Critères de qualité

Qualité commercialisable

Respect des tolérances imposées

2.2. Cimentier

- 2.2.1. Réaliser un cimentage "intérieur"
- 2.2.2. Réaliser manuellement un cimentage extérieur
- 2.2.3. Réaliser, par projection mécanique, un cimentage extérieur
- 2.2.4. Entretien de la machine à projeter

Ce qui implique notamment:

- l'utilisation d'un produit hydrofuge;
- la réalisation d'un enduit teinté.

Choisir et caractériser (rédiger le bon de commande) l'apprêt adéquat suivant le support (briques, blocs, béton...)

Caractériser les supports tels que: plaques enrobées, treillis, métal déployé....

Décrire la machine à projeter

Décrire les précautions à prendre pour remplacer des coupe-circuit (fusibles)

Choisir et caractériser (rédiger le bon de commande) l'apprêt adéquat suivant le support (briques, blocs, béton...)

Choisir la matière d'oeuvre en fonction du travail à réaliser.

Préciser les techniques de finition.

Choisir l'échafaudage en fonction de la réalisation.

Justifier le choix d'armature et l'endroit de pose

Caractériser les isolants extérieurs

Critères de qualité

Aplomb

Planéité du cimentage

- 2.3. Mettre en oeuvre les enduits décoratifs
 - 2.3.1. Crépir à la moulINETTE
 - 2.3.2. Réaliser un crépi frotté
 - 2.3.3. Réaliser un crépi gratté
- 2.4. Poser des cloisons et des plafonds sur ossatures métalliques
 - 2.4.1. Poser des plaques à sec sur ossature en bois
 - 2.4.2. Poser des cloisons sur ossatures métalliques
 - 2.4.3. Poser des plafonds sur ossatures métalliques
 - 2.4.4. Poser l'isolation thermique et phonique
- 2.5. Tirer tout type de moultures
 - 2.5.1. Tirer des moultures sur place
 - 2.5.2. Tirer les moultures sur table (marbre)
- 2.6. Réparer des plafonnages anciens y compris moultures et rosaces
 - 2.6.1. Réparer des plafonnages anciens
 - 2.6.2. Réparer des moultures
 - 2.6.3. Réparer des rosaces
 - 2.6.4. Coller des moultures en plâtre enrobé
- 2.7. Exécuter des ouvrages spéciaux
 - 2.7.1. Exécuter des cloisons en blocs de plâtre
- 2.8. Assurer la gestion journalière des travaux
 - 2.8.1. Assurer le contact avec les relations du travail
 - 2.8.2. Consulter les cahiers des charges et les plans
 - 2.8.3. Calculer le prix d'un ouvrage

Reconnaitre les apprêts

Expliquer la procédure de mise en oeuvre des matières à partir de la brochure du fabricant.

Caractériser (rédiger le bon de commande) du matériel nécessaire à la réalisation:
d'une cloison sur ossatures métalliques;
d'un plafond sur ossatures métalliques;
d'une cloison à ossature en bois.
Citer les règles de l'isolation thermique et phonique.
Choisir le type de jointoiement des plaques de plâtres en fonction du type de travail (avec ou sans armature).

Choisir les matières d'oeuvre spécifiques pour la réalisation des moultures.
Caractériser les colles.

Préparer un mortier bâtard (chaux grasse, sable, anas de lin, plâtre...)

Caractériser les colles

Quantifier et commander les matériaux.

Expliquer les mesures à prendre contre l'humidité ascensionnelle.
Commander les colles selon les instructions du fabricant.

Consulter les cahiers des charges et les plans.
Calculer le prix d'un ouvrage.

- 2.9. Assurer la sécurité durant toutes les opérations
 - 2.9.1. Respecter les règles de sécurité et d'hygiène individuelles et collectives
 - 2.9.2. Utiliser de façon adéquate le matériel et l'équipement
 - 2.9.3. Appliquer les règles d'ergonomie

- 2.10. Chapes
 - 2.10.1. Exécuter différentes chapes (autre que carrelage).

Appliquer les textes sur la législation propre au métier

Reconnaître et désigner par une bonne orthographe l'outillage, le matériel et l'équipement.

Expliquer le maniement des charges (manuellement et mécaniquement) en toute sécurité physiologique.

Désigner les matières utilisées.

Notions élémentaires de droit social concernant les contrats d'emploi de travail et d'apprentissage, la protection et la sécurité sociale

8..3. Cours: DESSIN D'ARCHITECTURE ET DE PLAFONNAGE

Chapitre 1: Droites, surfaces, volumes

A partir d'un ensemble simple représenté en perspective, l'étudiant doit être capable de nommer les solides couramment rencontrés.

Tracer des droites, des parallèles, des perpendiculaires.

Tracer des tangentes.

Tracer les angles remarquables aux instruments.

Tracer des angles au rapporteur.

Tracer, à l'échelle, des figures géométriques.

Représenter un cube, un parallélépipède rectangle en projections orthogonale.

Coter des volumes élémentaires représentés à l'échelle.

Chapitre 2: Les développements

Les trois vues étant données, dessiner le développement:

2.1. d'une section oblique dans un cylindre;

2.2. d'une section oblique dans un prisme régulier.

Chapitre 3: Dessin architectural

Indiquer les parties principales:

- d'une pièce;
- d'une habitation unifamiliale sans étage;
- d'une habitation unifamiliale avec étage;
- d'une salle de spectacle.

Représenter un élément simple par un croquis à main levée.

Lecture d'un plan de bâtiment et d'exécution pour tous travaux de plafonnage et cimentage.

Chapitre 4: Moulures et rosaces

Relever le profil de moulures et façonner le calibre.

Chapitre 5: Arcs et voûtes

A partir d'indications:

- tracer des anses de panier;
- tracer une ogive;
- tracer un arc surbaissé;
- tracer des voûtes et des voussettes.

9. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable à partir d'un plan architectural et d'un cahier des charges:

de plafonner murs et plafonds;
de cimenter horizontalement et verticalement;
de mettre en oeuvre des enduits décoratifs;
de poser des cloisons et des plafonds sur ossature;
de réaliser tout type de moulures;
de réparer des plafonnages anciens y compris moulures et rosaces;
d'exécuter des ouvrages spéciaux (pose de blocs de plâtre, complexes isolants,...);
d'assurer la gestion journalière de ses travaux;
d'assurer la sécurité pendant toutes les opérations.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la qualité des réalisations;
- de la précision des documents écrits;
- du respect des procédures.

10. CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

Pour le cours de dessin d'architecture et de plafonnage le(s) chargé(s) de cours pourra être un expert titulaire d'un graduat (P.E. ou P.S.) en architecture et justifiant d'une expérience adéquate de trois années au moins.